BREF' CSE

EDITION SPECIALE

ASC 2023

M-11 Votez SNU !

Activités Sociales et Culturelles du CSE 2023

Un CSE à l'heure de la CIA pour des prestations de qualité !

Continuité Innovation Anticipation

CONTINUITE : Les prestations **Dotation Agents et Enfants** et les prestations liées à un événement (Noel et rentrée scolaire) **resteront identiques en 2023** avec les mêmes modalités:

- 3 mois de présence pour en bénéficier
- 3 mois de présence impérative avant la date de l'évènement pour les prestations Noel et Rentrée scolaire

Avec les mêmes montants comme le SNU s'y est engagé et ce, sans faire de belles promesses irréalisables!

Montants 2023 Prestation Dotation Agent (et Enfant) :

- Catégorie C1 : Revenu Fiscal Reference inférieur à 34 000 euros : 460 euros (230 euros)
- Catégorie C2 : RFR compris entre 34000 et 53000 : 430 euros (210 euros)
- Catégorie C3 : RFR supérieur à 53000 : 400 euros (190 euros)

nb : Comme en 2021, le montant des prestations Dotation Agent et Enfant **sera proratisé** en fonction de la date d'arrivée de l'agent (cdi/cdd), donc du temps de présence dans l'année civile.

Maintien **de la prestation Adhésion/Abonnement Culture Sport** (50 euros/an) **: Imaginée par le SNU** et mise en place par le bureau du CSE**,** cette prestation rencontre un vif succès et incite les agents à adhérer et s'abonner/adhérer à des activités culturelles ou sportives,

Maintien **des prestations Rentrée Scolaire, évènements familiaux, aide études enfants handicapés, Noël dans les mêmes conditions** (montant, etc.) que 2022.

Maintien des prises en charge des Sorties/Week-ends/Voyages et leur organisation qui incombe à la commission ASC, dans laquelle il est à déplorer que toutes les organisations syndicales ne s'impliquent pas pour l'intérêt des agents... Parce qu'être élu CSE c'est aussi assumer des devoirs, le SNU a pleinement participé à la programmation des sorties en cours pour 2023 (Budapest, Vietnam).

Maintien du système de points pour départager si besoin les nombreux participants aux voyages/We/sorties et locations. **Maintien** des activités collectives de 2022 (équipes sportives/caritatives)

Maintien de TOHAPI, des mobil-homes, du chalet du CSE et des locations été : Parce que les vacances coutent chères sans l'aide du CSE, parce que même aller simplement passer un week-end dans les Vosges peut coûter cher pour un agent et sa famille, **le Chalet à Xonrupt** a tout son intérêt et en plus, il prend de la valeur chaque année donc aucun risque pour le CSE !

INNOVATION :

Création d'une prestation GRATUITE **Abonnement Presse et Soutien Scolaire en ligne** accessible gratuitement à tous les agents et ayants droits connus du CSE.

Création d'une participation à l'adhésion à une AMAP (Association pour le maintien d'une agriculture paysanne) : **Imaginée par le SNU** cette prestation permettra de combler un champ laissé vide par le CSE : le mieux vivre/ le mieux manger/ le circuit court / le bio … Prise en charge de 20 euros maximum sur présentation d'une facture pro-forma nominative AMAP. (**Liste AMAP concernées fournie** sur guide ASC 2023)

EDITION SPECIALE ASC 2023

Œuvres sociales et Culturelles du CSE

Augmentation du nombre de locations été pour satisfaire le plus d'agents sans risques pour le CSE : Depuis leur mise en place sous cette forme proposée par le SNU, les locations remportent un réel succès.
Ainsi, **le SNU** a souhaité augmenter le nombre de locations en passant de 7 à **13 possibilités de locations cet été à des tarifs défiant toute concurrence !**
Encore un effort et on arrivera aux 15 destinations souhaitées par les **gestionnaires élus SNU**.

Accessibilité aux Voyages/Sorties/locations 2023 et 2024 : **accès priorisé aux Voyages/Sorties/ locations aux agents ayant 12 mois d'ancienneté à la date de l'événement** pour plus de justice par rapport à l'ancienneté tout en utilisant le système de points.

ANTICIPATION

Parce que gérer c'est prévoir ! Afin de ne pas laisser les agents sans événement durant le temps de mise en place, suite aux élections professionnelles, de la future mandature (prévue en Novembre 2023), **le SNU** a proposé de travailler dès maintenant sur l'organisation potentielle d'un voyage et d'une sortie pour l'année 2024. La commission ASC en sera chargée.

N'OUBLIEZ-PAS VOTRE MISE A JOUR en chargeant votre avis d'imposition 2022
https://www.csepoleemploigrandest.com

Ouverture des locations été 2023, vous aurez jusqu'à fin février pour vous positionner. Décisions d'attribution : le 2 mars 2023. Pour réserver des vacances à un prix défiant toute concurrence ! (vote unanime des élus ce jour). En 2023, encore plus de linéaires, dont un nouveau en Corse !

GRATUIT pour les AGENTS POLE EMPLOI : un abonnement Presse souscrit par le CSE permettra à tous les Salariés et leur famille d'accéder à tous les contenus **gratuitement et en illimité** (24h/24h et 7j/7j). Contenus en ligne adapté à tous vos salariés et leur famille **:** 300 titres de presse comme L'Equipe, Le Monde, Les Echos, Closer, Gala, Voici, Paris-Match, ELLE, Le Parisien, Biba, Le Point, le JDD, Santé Magazine, Marie Claire Maison etc.

NOUVELLE PRESTATION du CSE : Soutien Scolaire (pour toutes les classes et toutes les matières du CP à la Terminale + les cahiers de vacances + les annales corrigées du BAC et du Brevet des Collèges).

Par toutes ces décisions, **les élu.es SNU** poursuivent leur travail au sein du CSE pour les agents du Grand Est ! **Le SNU**, le syndicat sur lequel vous pouvez compter !

Rejoignez le SNU et participez à la vie de votre Etablissement ! Adhérez au SNU !

Un souci ? Une question ? Une difficulté ? Un mail sur la boite syndicat.snu.grandest@pole-emploi.fr et n'oubliez pas notre permanence tous les mardis